

Assemblée générale de la Coopsol du 23 juin 2022 à la salle de spectacles, collège de Fontainemelon

Yvan Ryser - Conseil Communal à Val de Ruz, responsable des finances - adresse un discours de bienvenue. Il se réjouit du futur projet de la Fontenelle et de la contribution de la Commune de Val-de-Ruz au plan cantonal de l'énergie.

1. Présences, ordre du jour

54 membres sont présents.

Présent(e)s : Ambühl Alessandro, Angst Doris, Bernard Gaëtan, Beurdeley Manuelle, Blaser Armand, Blaser Françoise, Boccard Mathieu, Boegli Max, Cerini Claudio, Chisholm Carol, Crameri Adriano, Crameri Denise, Dallemagne Philippe, Desaulles Joël, Desaulles Louise, Desaulles Marie, Desaulles Alice, Duport Yves, Favez Michel, Feuz Romain, Fischer Diego, Fleischner Claude, Giovannoni Jean-Louis, Heiniger Laurent, Horisberger Blaise, Jean-Petit-Matile Alain, Jobin Laurent, Juvet Jean-Luc, Kalbermatten Bertrand, Longa Lorenzo, Loriol José, Marteau Géraldine, Matthey Desaulles Christine, Minder Pierre, Miorini René, Müller Monnier Lucie, Müller Monnier Joëlle, Oesch Yves, Perret Lionel, Rapin Alain, Robert Tristan, Ryser Yves, Sammt Pierre-Alain, Schneider Johan, Schoch Christian, Schweeger Giorgio, Seewer François, Terraz Liliane, Tissot Sylvain, Tschopp Roby, von Allmen Alain, von Allmen Balmelli Marina, Weissbrodt Philippe, Wimmer Karl.

Excusés : Chevillat Yves, Dreyer François, Dufour Christophe, Girardier-Leupi Alain, Guillaumée Mickaël, Hirter Altan, Hirter Ilhan, Hirter Jennifer, Hunkeler Claire, Krähenbühl Francis, Mairy Frédéric, Nagel Jean-Luc, Pentillon Veronika, Rickli Michael, Riggenbach Björn.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Nomination des scrutateurs

Blaise Horisberger et Yves Oesch sont nommés scrutateurs.

3. Adoption du PV du 27 mai 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

4. Rapport annuel 2021 et approbation

Diego Fischer présente le rapport annuel 2021.

Diverses questions sont posées, qui donnent lieu aux commentaires suivants :

- Seule une partie des toitures de la Fontenelle sera utilisée pour la nouvelle installation car elles ne sont pas toutes en bon état.
- Coopsol ne se développe pas plus vite en raison de son organisation presque bénévole et de la difficulté à trouver des toitures en bon état. De manière générale, il est à relever que même si une prise de conscience a lieu dans la société, il n'existe pas de prix garanti pour l'électricité qui est injectée dans le réseau, ce qui repousse une partie des investisseurs (par exemple les caisses de pension).
- Le stockage d'énergie serait techniquement faisable mais économique pas rentable (environ 15 centimes additionnels par kWh stocké, ce qui n'est pas compétitif).
- Le taux d'autoconsommation de Couvet est plus élevé que prévu en raison du raccordement d'autres consommateurs qui n'avaient pas été inclus à la base. Coopsol ne dispose pas des chiffres concernant le taux d'autonomie (part du courant consommé par le bâtiment qui vient de l'énergie solaire).
- Aucun frais d'ingénierie n'a été compté pour le projet de Fontainemelon, car le travail a été fait par le Conseil d'administration. Pour les futures grandes installations, il y aura de tels frais.

- L'angle de pose des panneaux est prévu pour trouver un bon équilibre entre la densité, l'exposition et les écoulements.
- Il serait envisageable de construire des bornes de recharge pour voitures électriques, ce qui ferait augmenter les taux d'autoconsommation pour les différentes installations.
- Les assurances prennent en charge les dégâts de grêle, ainsi que les pertes de production. Par ailleurs, des normes de construction strictes s'appliquent.
- Le démarchage de propriétaires de bâtiments privés pourrait être envisagé.

Le rapport annuel est accepté par acclamation.

5. Comptes 2021

5.1. Présentation des comptes 2021

Le trésorier présente les comptes et le bilan. En particulier, il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les rémunérations des parts sont soumises à l'impôt anticipé. Le rattrapage pour l'année précédente est permis par la dissolution de la réserve pour risques et l'utilisation d'une partie du bénéfice reporté de 2020.

5.2. Rapport des réviseurs

Les réviseurs racontent avoir eu une longue discussion sur l'impôt anticipé et la manière de traiter cette question. Ils sont satisfaits des explications apportées et recommandent l'acceptation des comptes.

5.3. Adoption du compte d'exploitation et du bilan et acceptation des états financiers

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

5.4. Décharge au Conseil d'administration

La décharge est acceptée par acclamation.

5.5. Acceptation de la résolution sur l'utilisation du bénéfice et de la rémunération des parts

La répartition proposée en annexe est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

6. Présentation de deux nouveaux projets d'installations solaires

Les deux nouveaux projets de La Fontenelle et de la halle de d'escalade à Colombier sont présentés (**voir annexe**).

Diverses questions sont posées, qui donnent lieu à une discussion animée concernant la rentabilité et les risques des deux projets et la stratégie de Coopsol en général dans un environnement plus compétitif par rapport aux « bonnes » toitures.

7. Autorisation de principe au CA d'entreprendre ces deux projets

Un membre demande que le vote sur l'augmentation du capital soit scindé en deux, dans le cas où que l'un se prononcerait en faveur d'un des deux projets mais pas de l'autre.

7.1. Projet de la Fontenelle

L'augmentation de capital de 500'000 CHF pour permettre la réalisation de l'installation de la Fontenelle est acceptée avec 48 voix pour et 1 abstention.

7.2. Projet de Colombier

L'augmentation de capital de 100'000 CHF pour permettre la réalisation de l'installation de Colombier est acceptée avec 44 voix pour, 4 contre, et 1 abstention.

8. Programme d'activité 2022 et approbation

Le programme d'activités est accepté par acclamation.

9. Budget 2022 et approbation

Le budget est accepté à l'unanimité.

10. Election pour une année de la Présidence et des membres du Conseil d'administration

François Dreyer, membre fondateur de Coopsol ne se représente pas. Un grand merci à lui pour son travail durant toutes ces années.

Les autres membres du CA se représentent : Diego Fischer [président], Joël Desaulles, Veronika Pantillon, Carol Chisholm, Lionel Perret, Johan Schneider, Jean-Luc Nagel et Tristan Robert. Ils sont réélu(e)s par acclamation.

11. Divers et propositions individuelles

D'autres coopératives s'inspirent de Coopsol et se créent dans le Jura Bernois, avec une installation à Sonceboz. Elle prévoit la recharge de véhicules électriques à un tarif plus avantageux pour les coopérateurs.

Pour ce PV : Carol Chisholm, Tristan Robert, Diego Fischer, Jean-Luc Nagel